Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

**SESSION 2026**
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE - MARÉCHAL-FERRANT

## ÉPREUVE E6 : FONCTIONNEMENT DE L'ATELIER

**Coefficient : 2** **Durée : 120 minutes**

---

Matériel autorisé : **L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.**

---

Le sujet comporte **8 pages** numérotées de 1/8 à 8/8. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

---

**Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.**

---

# DOSSIER SUJET

## MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : ÉQUIFORGE, SARL DE MARÉCHALERIE, SECTEUR DE NIORT (DEUX-SÈVRES)

Vous êtes salarié de la SARL ÉquiForge, atelier de maréchalerie qui intervient dans un rayon d'environ 50 km autour de Niort. L'entreprise compte trois personnes : la gérante, maréchale-ferrante, un salarié maréchal-ferrant et un apprenti. Son activité associe les prestations de ferrage et de parage réalisées chez les clients à la vente de quelques consommables liés à la maréchalerie. Elle se positionne sur la proximité, la régularité des interventions et l'adaptation aux besoins des écuries et des propriétaires.

La gérante souhaite améliorer l'organisation des déplacements et la rentabilité de l'atelier. Elle vous confie également l'analyse d'un désaccord relatif à une facture de prestation. Vous répondrez aux trois parties en vous appuyant sur les documents techniques DT 1 à DT 3. Les calculs doivent être présentés et les conclusions justifiées.

Les montants du tableau financier sont exprimés hors taxes. Pour les calculs de seuil de rentabilité, on assimile les charges variables à 40 % du chiffre d'affaires et les charges fixes à celles indiquées dans le tableau. Arrondir les résultats à l'euro le plus proche et les taux au dixième de point.

## PARTIE 1 : Analyse juridique d'un désaccord contractuel (7 points)

***Qualification des faits, règles de droit et résolution motivée***

La SARL ÉquiForge a réalisé une prestation de ferrage pour l'écurie des Chênes. Le devis accepté par courriel par la responsable de l'écurie prévoit une prestation de ferrage pour six équidés, un forfait de déplacement de 260 euros et un montant total de 1 260 euros TTC. Après réalisation de la prestation, l'écurie règle 1 000 euros et conteste les 260 euros restants, au motif que le déplacement aurait dû être inclus dans le prix du ferrage. Le devis accepté mentionne distinctement le forfait de déplacement et le total TTC. Aucun élément fourni ne fait état d'une modification ultérieure du devis ou d'une inexécution de la prestation.

À l'aide du DT 1 et du DT 2, rédigez une analyse suivant les étapes du syllogisme juridique : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable, solution motivée pour cette situation.

**1.1** (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits utiles. Identifiez les parties, la nature de leur relation, l'accord conclu, l'obligation contestée et la somme restant à payer.

**1.2** (1,5 point) Formulez le problème de droit sous la forme d'une question générale à laquelle le juge devrait répondre.

**1.3** (2 points) Exposez les règles de droit pertinentes à partir des articles du Code civil figurant au DT 1. Présentez également la portée de la décision de la Cour de cassation reproduite au DT 2 et indiquez dans quelle mesure elle éclaire, ou non, le litige.

**1.4** (2 points) Appliquez ces règles aux faits et proposez une solution motivée. Précisez le montant restant dû selon les données du sujet et indiquez une démarche amiable que l'entreprise peut entreprendre avant d'envisager une action en justice.

## PARTIE 2 : Diagnostic managérial et choix d'organisation (7 points)

***Environnement de l'entreprise, diagnostic stratégique et préconisations***

La gérante envisage de regrouper les rendez-vous par secteur géographique et de mettre en place un rappel systématique des rendez-vous auprès des clients. Elle souhaite aussi développer les interventions auprès de petites écuries, tout en évitant d'engager immédiatement des dépenses importantes. À partir du contexte et des éléments du DT 3, réalisez un diagnostic de la situation de la SARL ÉquiForge et formulez des propositions adaptées à une petite entreprise artisanale.

**2.1** (2 points) Présentez deux éléments de l'environnement externe relevant de domaines différents du PESTEL. Pour chacun, indiquez s'il constitue une opportunité ou une menace pour ÉquiForge et justifiez votre choix à partir des informations du sujet.

**2.2** (2 points) Établissez un diagnostic SWOT comportant au moins deux forces, deux faiblesses, une opportunité et une menace. Les éléments retenus doivent être justifiés par le contexte de l'entreprise ou le DT 3.

**2.3** (1,5 point) Analysez le choix de regrouper les rendez-vous par secteur et de rappeler les clients avant l'intervention. Présentez un avantage attendu et une limite ou une condition de réussite pour chacune de ces mesures.

**2.4** (1,5 point) Proposez deux actions complémentaires, réalisables par une entreprise de trois personnes, pour améliorer l'organisation de l'atelier ou la relation commerciale. Pour chaque action, précisez l'objectif poursuivi et un indicateur simple permettant d'en suivre le résultat.

## PARTIE 3 : Analyse économique et gestion de l'activité (6 points)

***Exploitation de données comptables et calcul du seuil de rentabilité***

Les données comptables simplifiées figurent au DT 3. Pour l'exercice 2025, le chiffre d'affaires est de 135 000 euros HT. Les charges variables sont estimées à 40 % du chiffre d'affaires et les charges fixes s'élèvent à 58 000 euros. Pour les calculs, on utilisera les relations suivantes : marge sur coûts variables = chiffre d'affaires - charges variables ; taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables / chiffre d'affaires ; seuil de rentabilité = charges fixes / taux de marge sur coûts variables.

**3.1** (1,5 point) À partir du DT 3, calculez l'évolution du chiffre d'affaires entre 2024 et 2025 en euros et en pourcentage. Présentez le calcul du taux d'évolution et interprétez le résultat.

**3.2** (1,5 point) Pour 2025, calculez les charges variables, la marge sur coûts variables et le taux de marge sur coûts variables. Présentez les résultats avec les unités ou les pourcentages appropriés.

**3.3** (1,5 point) Calculez le seuil de rentabilité 2025 en chiffre d'affaires. Comparez-le au chiffre d'affaires effectivement réalisé et déterminez la marge de sécurité en euros.

**3.4** (1,5 point) La gérante envisage une action de communication locale dont le coût annuel serait de 1 800 euros, comptabilisé comme une charge fixe supplémentaire. En supposant que le chiffre d'affaires augmente de 5 % par rapport à 2025 et que le taux de charges variables reste inchangé, calculez le chiffre d'affaires prévisionnel, le nouveau seuil de rentabilité et la marge sur coûts variables prévisionnelle après prise en compte de cette charge supplémentaire. Concluez sur l'intérêt économique de l'action à partir des résultats obtenus, sans considérer les effets non chiffrés.

# DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

## **DT 1** : EXTRAITS DU CODE CIVIL RELATIFS AU CONTRAT ET À LA PREUVE

**Code civil, article 1103 :** « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

**Code civil, article 1217 :** « La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut : refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ; poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation ; solliciter une réduction du prix ; provoquer la résolution du contrat ; demander réparation des conséquences de l'inexécution. » Les sanctions compatibles peuvent être cumulées ; des dommages et intérêts peuvent toujours s'y ajouter.

**Code civil, article 1353 :** « Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver. Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation. »

Ces extraits sont fournis pour l’analyse de la situation décrite dans le sujet.

## **DT 2** : DÉCISION DE LA COUR DE CASSATION RELATIVE À UNE CLAUSE CONTRACTUELLE

**Cour de cassation, chambre commerciale, 29 juin 2010, pourvoi n° 09-11.841, arrêt dit Faurecia II.**

**Visa :** article 1131 du Code civil, dans sa rédaction antérieure à l’ordonnance du 10 février 2016.

**Attendu de principe :** la seule circonstance qu’une clause limite la réparation due en cas d’inexécution d’une obligation essentielle ne suffit pas à l’écarter ; la clause est réputée non écrite lorsqu’elle contredit la portée de l’obligation essentielle souscrite par le débiteur.

**Portée pour le sujet :** cette décision concerne l’appréciation d’une clause limitative de réparation. Elle ne tranche pas directement un litige relatif à un forfait de déplacement. Pour la situation de l’écurie des Chênes, il convient donc de s’appuyer principalement sur le devis accepté et les règles générales du Code civil reproduites au DT 1, sans assimiler le forfait contesté à une clause limitative de réparation.

## **DT 3** : DONNÉES COMPTABLES ET ÉLÉMENTS DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SARL ÉQUIFORGE

Les données financières ci-dessous sont des données annuelles simplifiées établies pour l’analyse de gestion. Le chiffre d’affaires et les charges sont exprimés hors taxes. Les charges variables comprennent principalement les consommables et les frais directement liés aux prestations. Les charges fixes comprennent notamment les assurances, les frais de structure et les dépenses récurrentes de fonctionnement.

Éléments de contexte : la gérante observe des demandes régulières de petites écuries situées dans les communes voisines ; plusieurs maréchaux-ferrants exercent dans la zone de chalandise ; les prix de l'énergie et de certains consommables peuvent varier ; les déplacements prennent une part importante du temps de travail ; l'entreprise dépend de véhicules et d'outils dont l'entretien doit être suivi. Les clients attendent une intervention fiable et une information claire sur les horaires et les frais de déplacement.

**Tableau de bord comptable simplifié**

| Indicateur | 2024 | 2025 |
|---|---|---|
| Chiffre d'affaires | 120 000 | 135 000 |
| Charges variables | 48 000 | 54 000 |
| Charges fixes | 55 000 | 58 000 |
| Résultat simplifié avant impôts | 17 000 | 23 000 |

*Données annuelles de la SARL ÉquiForge, en euros HT*

**NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE**

**DR 1** : Grille d'analyse juridique, diagnostic stratégique et calculs de gestion — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compléter les cases signalées par « ... ». Vous pouvez utiliser les espaces prévus pour organiser vos réponses. Les réponses rédigées sur la copie doivent permettre d'identifier clairement les questions traitées.

**Grille de synthèse à compléter**

| Rubrique | Éléments à compléter par le candidat |
|---|---|
| Qualification juridique des faits | ..... |
| Problème de droit | ..... |
| Règle de droit applicable | ..... |
| Solution motivée de la situation | ..... |
| Forces et faiblesses de l'entreprise | ..... |
| Opportunités et menaces | ..... |
| Chiffre d'affaires 2025 et évolution depuis 2024 | ..... |
| Marge sur coûts variables 2025 et taux correspondant | ..... |
| Seuil de rentabilité et marge de sécurité 2025 | ..... |
| Prévision après l'action de communication | ..... |

*Document réponse à rendre avec la copie*

**Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :**

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.